

RAPPORT N°11 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les articles 33 et suivant de la loi NOTRe du 7 août 2015 ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant les inscriptions au cours de guitare pour l'année 2020/2021 ;

Considérant les heures complémentaires rémunérées au titre des cours de guitare pour l'année 2019/2020 ;

Considérant la modification des modalités de restauration à la maison de l'enfance de Marat et à l'ALSH de Marat ;

Considérant l'intégration de la structure associative « l'ilôt minots » en charge de missions de service public relevant du champ de compétence d'Ambert Livradois Forez communauté de communes ;

Considérant le déroulement de carrières des agents d'Ambert Livradois Forez communauté de communes ;

Le Président propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

MODIFICATION DE POSTES

Libellé de l'emploi	Cadre d'emploi	Ancienne durée hebdomadaire de service	Nouveau libellé du poste	Nouvelle durée hebdomadaire de service	Augmentation de la masse salariale prévisionnelle annuelle
Professeur(e) de musique	Assistant d'enseignement artistique	15h	Professeur(e) de musique	20h	8 353 € (3 839 € hors versement heures complémentaires)
Assistante éducative petite enfance	Auxiliaire de puériculture, agents sociaux territoriaux	14h	Agent de service polyvalent en milieu rural	32h	16 035€

Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	Adjoints techniques territoriaux	4h	Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	5h	914 €
---	----------------------------------	----	---	----	-------

CREATION DE POSTE

Libellé de l'emploi	Cadre d'emploi	Durée hebdomadaire de service	Augmentation de la masse salariale prévisionnelle annuelle (prévue au budget 2020)
Assistante éducative petite enfance	Auxiliaire de puériculture	7h	6 952 €

AVANCEMENTS DE GRADE

Cadre d'emploi	Durée hebdo de service	Grade actuel	Grade proposé	Motif	Date d'effet
Adjoints techniques	35h	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Ancienneté	01/08/20
Adjoints techniques	35h	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Ancienneté	23/10/20
Adjoints administratifs	10h	Adjoint administratif	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Ancienneté	01/08/20
Adjoints administratifs	20h	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Ancienneté	01/01/20
Adjoints administratifs	5h	Adjoint administratif	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Ancienneté	01/01/20
Adjoints territoriaux d'animation	35h	Adjoint territorial d'animation	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	Ancienneté	01/10/20
Agents de maîtrise	35h	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal 2 ^{ème} classe	Ancienneté	01/02/20

Agents territoriaux du patrimoine	35h	Agent territorial du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	Agent territorial du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	Ancienneté	01/07/20
Agents territoriaux du patrimoine	35h	Agent territorial du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	Agent territorial du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	Ancienneté	01/08/20
Agents territoriaux du patrimoine	35h	Agent territorial du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	Agent territorial du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	Ancienneté	15/12/20
Assistants d'enseignement artistique	20h	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	Ancienneté	20/05/20
Rédacteurs territoriaux	35h	Rédacteur territorial principal 2 ^{ème} classe	Rédacteur territorial principal 1 ^{ère} classe	Ancienneté	01/10/20

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé d'approuver :

- Les modifications de postes ci-dessus présentés
- Les créations de postes ci-dessus présentées
- Les avancements de grade ci-dessus présentés
- La modification du tableau des emplois intégrant ces modifications
- L'inscription budgétaire aux chapitres et articles prévus à cet effet des crédits nécessaires à la rémunération des agents et au paiement des charges pour l'année en cours.